

Synthèse des affaires soumises à délibération du  
Conseil Municipal en application de l'article L. 2121 - 12  
du code général des collectivités territoriales

**Séance du Jeudi 10 décembre 2020**

Relevé des délibérations

\*\*\*\*\*

---

**Question n° 1**

**Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 19 novembre 2020**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;

- adopte le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du jeudi 19 novembre 2020.

---

**Question n° 2**

**Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L. 2122-22 du Code  
Général des Collectivités Territoriales**

Le Conseil Municipal prend acte de la communication des décisions prises par Monsieur le Maire en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

---

**Question n° 3**

**Concession de service public pour l'organisation et la gestion de la Foire Exposition  
annuelle : avenant n°2**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;

- approuve l'avenant n° 2 au contrat de concession de service public conclu avec l'association MONEV pour l'organisation et la gestion de la Foire Exposition annuelle, afin d'adapter le montant de la subvention pour compensation des contraintes de service public 2020 ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 2 et tous les actes s'y rapportant.

---

**Question n° 4**

**Cession d'une parcelle bâtie : 19 rue Ernest Tortat**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;

- décide de céder la parcelle bâtie, cadastrée CK 9, au prix de 43 000 € ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte et les documents à intervenir.

---

**Question n° 5**

**Incorporation de diverses parcelles dans le domaine public de la Ville**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;

- valide l'incorporation des parcelles dans le domaine public de la Ville ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents à intervenir.

---

### **Question n° 6**

#### **Convention de partenariat avec Cœur de France pour la réalisation des travaux du Cours Manuel**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;

- valide la convention modifiée établissant les conditions de portage et de remboursement des travaux du Cours Manuel ;
- autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.

---

### **Question n°7**

#### **Conventions de partenariat entre la Ville et le CCAS de Saint-Amand-Montrond**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;

- valide la convention cadre ;
- valide les conventions spécifiques « Locaux et matériel », « Obsèques des personnes sans ressources suffisantes », « Soutien financier » et « Entretien et assurance des véhicules du CCAS, transport en commun » ;
- autorise Monsieur le Maire à les signer ainsi que tout document s'y rapportant.

---

### **Question n° 8**

#### **Convention d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) dans le quartier prioritaire de la politique de la Ville : avenant n°2**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour » ;

*Etant précisé que M. Emmanuel RIOTTE n'a pas pris part au vote.*

- valide l'avenant n° 2 concernant chaque bailleur social ;
- autorise Monsieur le Maire à les signer ainsi que tous documents s'y rapportant.

---

### **Question n° 9**

#### **Contrat de Ville centre 2017/2021 : avenant n° 3**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour »

- valide l'avenant n° 3 au contrat ;
- autorise Monsieur le Maire à le signer ainsi que tous les documents s'y rapportant.

---

### **Question n° 10**

#### **Mise en place d'une Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour »

- approuve la démarche d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) ;
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'ORT ainsi que tout document s'y rapportant.

**Question n° 11**  
**Ouvertures dominicales 2021 des commerces Saint-Amandois**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

à la majorité des suffrages exprimés : 27 « pour » ;

2 « abstention » (Jennifer TIXIER, Dominique LARDUINAT)

- approuve les propositions d'ouvertures dominicales des commerces pour l'année 2021.
- 

**Question n° 12**  
**Contrat Local de Santé n° 2**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour »

- valide la participation de la Ville au Contrat Local de Santé n°2 ;
  - autorise Monsieur le Maire à le signer ainsi que tout document s'y rapportant.
- 

**Question n° 13**  
**Engagement dans une Convention Territoriale Globale (CTG)**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour »

- valide l'acte d'engagement pour la Convention Territoriale Globale (CTG) de services aux familles ;
  - autorise Monsieur le Maire à le signer ainsi que tout document s'y rapportant.
- 

**Question n° 14**  
**Transfert au SDE 18 de la compétence « Infrastructures de recharge des véhicules électriques »**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour »

- valide le transfert au Syndicat Départemental d'Energie du Cher la compétence liée au service public d'infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;
  - autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes s'y rapportant.
- 

**Question n° 15**  
**Dénomination des cimetières communaux**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour »

- accepte de dénommer le « nouveau cimetière » : « cimetière Les Mûriers » ;
  - accepte de dénommer l' « ancien cimetière » : « cimetière des Grands Villages ».
- 

**Question n° 16**  
**Tarifs municipaux 2021**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

à la majorité des suffrages exprimés : 27 « pour » ;

2 « abstention » (Jennifer TIXIER, Dominique LARDUINAT)

- valide la révision des tarifs en cours, qui seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 - pour les écoles d'arts et de musique à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

---

### **Question n° 17**

#### **Décision Modificative Budgétaire n° 2 : Budget principal de la Ville**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour »

- valide la décision modificative budgétaire n° 2 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents s'y rapportant.

---

### **Question n° 18**

#### **Subventions aux associations 2021**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour »

- approuve le versement des acomptes de subventions 2021 par anticipation sur le budget 2021.

---

### **Question n° 19**

#### **Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour »

- valide l'ouverture des crédits 2021 :
- autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater ces dépenses.

---

### **Question n° 20**

#### **Motion contre la fermeture du bureau de Poste du Vernet**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour »

- se prononce de manière ferme et définitive « contre » la fermeture du bureau de Poste du Vernet.

---

### **Question n° 21**

#### **Motion relative au maintien des soins**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour »

- valide la motion relative au maintien des soins.

\*\*\*\*\*

*Infos et débats*

\*\*\*\*\*

### **Question n° 1**

#### **Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 19 novembre 2020**

/

## Question n° 2

### Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

/

---

## Question n° 3

### Concession de service public pour l'organisation et la gestion de la Foire Exposition annuelle : avenant n°2

/

---

## Question n° 4

### Cession d'une parcelle bâtie : 19 rue Ernest Tortat

Jennifer TIXIER souhaite en savoir plus sur la SARL APONOS et ce qu'elle compte faire sur le site. Emmanuel RIOTTE, Maire, répond que la SARL APONOS souhaite réaliser une résidence seniors paysagère.

Il précise que le prix est inférieur à l'estimation des domaines car la municipalité a tenu compte des frais de dépollution de 860 215 €, qui seront supportés par l'acquéreur.

Jennifer TIXIER demande si la SARL APONOS est spécialisée dans la construction de résidences seniors. Emmanuel RIOTTE, Maire, répond que la SARL APONOS construit et gère des résidences seniors mais qu'il ne s'agit pas d'un bailleur social.

---

## Question n° 5

### Incorporation de diverses parcelles dans le domaine public de la Ville

/

---

## Question n° 6

### Convention de partenariat avec Cœur de France pour la réalisation des travaux du Cours Manuel

Emmanuel RIOTTE, Maire, souligne que nous passons de 506 000 € à 570 000 € car il y a une revalorisation des tarifs de l'entreprise TTR et des honoraires du cabinet puisque les travaux n'ayant pu se faire en 2020 ont été repoussés à 2021 afin de « sauver » les arbres. Des grilles vont être positionnées aux pieds des arbres. De chaque côté du Cours Manuel une borne double de recharge rapide pour véhicules électriques va être installée. La Ville profite également de ces travaux pour installer à hauteur de la rue Marceau une borne encastrable afin de pouvoir protéger le site du Cours Manuel, notamment pendant la période des Foires d'Orval et éviter ainsi la mise à disposition d'un agent dédié à cette tâche.

---

## Question n°7

### Conventions de partenariat entre la Ville et le CCAS de Saint-Amand-Montrond

Emmanuel RIOTTE, Maire, précise que pour la mise à disposition de locaux et matériels, il s'agit du local rue Raoul Rochette (siège du CCAS), de celui accueillant le club de Beuvron ainsi que de la salle George Sand pour le repas annuel des aînés.

En ce qui concerne le soutien financier, la subvention inscrite au budget 2020 est de 180 000 € dont environ 141 000 € ont déjà été versés au 4 décembre 2020.

### **Question n° 8**

#### **Convention d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) dans le quartier prioritaire de la politique de la Ville : avenant n°2**

Emmanuel RIOTTE, Maire, précise que cela représente un abattement de 95 693 € pour France Loire et de 41 413 € pour Val de Berry. Ces sommes sont principalement consacrées au renforcement du nettoyage, à la réparation des équipements vandalisés, à la gestion des encombrants, aux gestes éco-citoyens, au soutien aux actions favorisant le vivre ensemble, à la mise à disposition de locaux associatifs et à des travaux d'amélioration.

Il s'agit d'une aide de la Ville allant dans l'intérêt des habitants du quartier prioritaire. Ces avenants permettent de poursuivre les actions engagées par les bailleurs sociaux.

Il informe qu'étant Président de Val de Berry, il ne prendra pas part au vote.

---

### **Question n° 9**

#### **Contrat de Ville centre 2017/2021 : avenant n° 3**

Emmanuel RIOTTE, Maire, précise que ces projets structurants bénéficient de belles subventions de la part du Conseil Départemental du Cher.

---

### **Question n° 10**

#### **Mise en place d'une Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)**

Emmanuel RIOTTE, Maire, précise que la signature de cette convention entre l'État et les partenaires est prévue le jeudi 17 décembre prochain.

---

### **Question n° 11**

#### **Ouvertures dominicales 2021 des commerces Saint-Amandois**

Dominique LARDUINAT précise que son groupe ne votera pas « pour » car ils estiment que l'ouverture des commerces le dimanche ne permet pas, pour les salariés concernés, d'avoir un temps de repos.

Il s'agit au contraire de les contraindre à venir travailler 7 à 9 dimanches, situation constituant pour eux une régression.

Ils estiment qu'il y a également une distorsion avec les commerces de centre-ville.

---

### **Question n° 12**

#### **Contrat Local de Santé n° 2**

/

---

### **Question n° 13**

#### **Engagement dans une Convention Territoriale Globale (CTG)**

Emmanuel RIOTTE, Maire, précise que la Convention Territoriale Globale remplacera le Contrat Enfance Jeunesse qui est prolongé jusqu'à fin 2021.

---

### **Question n° 14**

#### **Transfert au SDE 18 de la compétence « Infrastructures de recharge des véhicules électriques »**

/

**Question n° 15**  
**Dénomination des cimetières communaux**

/

---

**Question n° 16**  
**Tarifs municipaux 2021**

Dominique LARDUINAT pense qu'il serait utile de mettre plus souvent le quotient familial en mode de calcul de la tarification sur l'ensemble des services. Même au-delà, une réflexion devrait être menée au niveau des associations. Tout le monde ne peut pas se permettre d'avoir accès à la culture ou au sport d'autant plus avec une population Saint-Amandoise ayant de faibles revenus.

Emmanuel RIOTTE, Maire, répond que le quotient familial est déjà en place pour les services enfance : offre de garde des structures Petite Enfance et centre de loisirs.

Jennifer TIXIER précise qu'elle pratique des sports non conventionnés et indique que chacun participe à hauteur de ses revenus, ce qui est un bon principe.

Emmanuel RIOTTE, Maire, rappelle qu'une aide du Conseil Départemental du Cher de 30€ est accordée pour toute licence de sport.

---

**Question n° 17**  
**Décision Modificative Budgétaire n° 2 : Budget principal de la Ville**

/

---

**Question n° 18**  
**Subventions aux associations 2021**

/

---

**Question n° 19**  
**Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021**

/

---

**Question n° 20**  
**Motion contre la fermeture du bureau de Poste du Vernet**

Emmanuel Riotte, Maire, rappelle que le Député est également intervenu auprès des dirigeants nationaux pour le maintien de la Poste du Vernet ainsi que celle d'Orval.

Dominique LARDUINAT indique que son groupe a grandement participé à cette motion qui concerne aussi Orval, le Chatelet et Culan, bureaux de Poste également menacés de fermeture. Il se félicite de cette motion qui peut permettre de faire comprendre à cette entreprise qu'elle a des missions de services publics, caractéristique essentielle à rappeler sans cesse. Cela ne sera pas forcément suffisant mais c'est nécessaire.

Emmanuel RIOTTE, Maire, précise que les motions sont faites d'un commun accord des trois groupes, partageant les mêmes enjeux pour le territoire.

**Question n° 21**  
**Motion relative au maintien des soins**

Francis BLONDIEAU indique qu'il est à 100% pour cette motion. La seule réserve serait de prolonger cette motion du Centre Hospitalier Jacques Cœur aux autres établissements de soin.

Yves PURET demande, même s'il sait que c'est une compétence communautaire, où en est l'avancement de la future Maison de Santé Pluridisciplinaire.

Emmanuel RIOTTE, Maire, lui répond que l'architecte a été désigné et que les plans sont en cours. Il précise que le Président de Cœur de France et la Vice-présidente en charge de la santé travaillent ardemment sur le sujet. Tout est fait pour une ouverture si possible en décembre 2021.

Jennifer TIXIER rejoint la demande de Francis BLONDIEAU d'élargir aux autres Centres Hospitaliers mais y ajoute les Centres de Réadaptation adaptés à une population vieillissante en perte d'autonomie.

Emmanuel RIOTTE, Maire, indique que ces modifications seront prises en compte dans la motion.

**Fin de la séance à 20h05**